

A l'attention de Caroline SUTER - ILLIEN

Référence : 1704-Rouveau-CdL-A
9 avril 2017

Assistance scientifique et technique pour la restauration écologique de l'île du Grand Rouveau



agirécologique

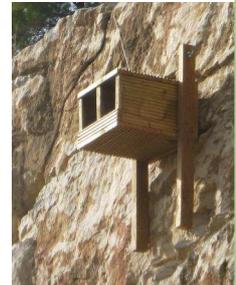
Proposition technique et financière

S.A.R.L. AGIR écologique
RCS Draguignan : 791 797 145
SIREN n°791 797 145 000 12
APE : 7490B

Société au capital de 1 000,00 €
147, ancienne route d'Esparron
83470 Saint-Maximin la Sainte-Baume



agirécologique
Artisans & écologues



S.A.R.L. AGIR écologique
RCS Draguignan : 791 797 145
SIREN n°791 797 145 000 12
APE : 7490B

Société au capital de 1 000,00 €
147, ancienne route d'Esparron
83470 Saint-Maximin la Sainte-Baume

1 Contexte

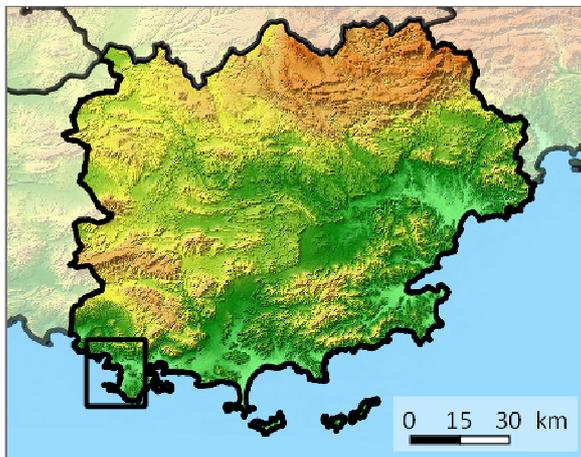
La restauration écologique de l'île du Grand Rouveau (Archipel des Embiez, Var), après 4 années d'intervention (depuis 2012) sur l'arrachage de la Griffes de sorcières et le suivi de la recolonisation, entame une nouvelle étape en vue de devenir une île « pest-free ».

Du fait des bénéfices réciproques issus de l'interaction entre le Rat noir (*Rattus rattus*) et la Griffes de Sorcière (*Carpobrotus edulis s.l.*) (Ruffino *et al.*, 2013), la présence du premier entraîne un risque de dispersion accru de la seconde, en cas de reprise. Par ailleurs, les suivis post-éradication réalisés sur l'île de Bagaud (Kerbs *et al.*, 2015), ont mis en évidence les effets positifs de l'absence du Rat noir sur la population du Phyllodactyle d'Europe, *Euleptes europaea*, espèce classée en danger d'extinction selon la liste rouge des reptiles et amphibiens de la région PACA (CEN PACA, en cours).

Enfin, la position géographique de l'île du Grand Rouveau, à l'extrémité de l'archipel des Embiez, est particulièrement intéressante au regard des itinéraires de déplacements des procellariidae (Puffin yelkouan, *Puffinus yelkouan* et Puffin cendré, *Calonectris diomedea*). La nidification de l'une ou l'autre de ces deux espèces n'a jamais été attestée sur l'île, mais pourrait être envisageable après la disparition du Rat noir sur l'île.

Ainsi, mettant à profit les moyens et méthodes mis en place dans le cadre des opérations de dégriffage de l'île du Grand Rouveau, le Conservatoire du Littoral souhaite réaliser l'éradication du Rat noir de l'île et suivre son efficacité. Cette opération devrait ainsi favoriser, en cas de réussite des opérations, la nidification des Procellariidae sur l'île.

Dans ce contexte, AGIR écologique, entreprise spécialisée dans les opérations de génie écologique, souhaite s'engager aux côtés du Conservatoire du Littoral de manière pragmatique et opérationnelle à cette opération d'envergure.



 Localisation de l'île du Grand Rouveau



Sources : DREAL PACA, AGIR écologique
Fond : Bing®
Réalisation : R. GRAUER - AGIR écologique
Date de réalisation : 04/2017



2 Compétences et expériences

2.1 Présentation d'AGIR écologique

AGIR écologique est une structure de conseil dans la prise en compte de la biodiversité (habitats naturels, faune, flore, fonctionnalités écologiques) et notamment dans toutes opérations de génie écologique. AGIR écologique réalise ainsi toutes opérations de diagnostic écologique, de suivi scientifique, d'accompagnement de chantier, d'application de mesures d'ordre écologique, de plan de gestion et de restauration d'espaces naturels. Les différentes prestations réalisées par AGIR écologique sont consultables sur son site internet www.agirecologique.fr.

Travailler avec AGIR écologique, c'est :

- + Simple** un seul interlocuteur, qui travaille avec un réseau d'acteurs complémentaires
- + Valorisé** une structure qui valorise les retours d'expériences
- + Proche** une structure avec des intervenants locaux et à l'écoute du porteur de projet,
- + Ciblé** une société spécialisée dans le génie écologique et la prise en compte de la biodiversité
- + Réactif** une équipe à taille humaine pour des projets bien suivis
- + Rigoureux** des écologues fiables et des partenaires expérimentés

=> AGIR écologique souhaite être le chaînon manquant entre les porteurs de projet et l'application des aménagements écologiques



2.2 Equipe d'intervention

Dans le cadre de cette mission, l'équipe d'AGIR écologique sera composée de plusieurs écologues aux compétences complémentaires :

Vincent RIVIERE

- ✓ DESS (bac +5) *Gestion de zones humides* (Angers)
- ✓ **13 ans d'expérience** dans les études écologiques

Fonction actuelle : Dirigeant associé d'AGIR écologique, Coordinateur de mission, Ecologue et Chargé d'études en batrachologie et herpétologie



Fonctions dans la mission : Coordinateur de missions, principal interlocuteur du maître d'ouvrage

Pascal AUDA

- ✓ Master 2 *Expertise Ecologique et Gestion de la Biodiversité* (Marseille)
- ✓ **11 ans d'expérience** dans les études écologiques en région Méditerranéenne

Fonction actuelle : Gérant de la SARL AGIR écologique, Coordinateur de mission, Ecologue



Fonctions dans la mission : Ecologue, botaniste

Rosanna GRAUER

- ✓ Master 2 *Expertise Ecologique et Gestion de la Biodiversité* (Marseille)
- ✓ 1 an d'expérience dans les études écologiques en région Méditerranéenne

Fonction actuelle : Technicienne en cartographie et botanique (AGIR écologique)



Fonctions dans la mission : Botaniste et cartographie

Corentin GARNIER

- ✓ Baccalauréat professionnel GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) – CFA Hyères
- ✓ BTS GPN – en cours – CFA la Côte Saint André (38)

Fonction actuelle : Apprenti « technicien travaux »



Fonctions dans la mission : Arrachage en falaise, 2018

Awatef ABIADH

- ✓ Doctorante université de Tunis
- ✓ 4 ans d'expérience de gestion des espèces invasives dans le cadre de l'initiative PIM

Fonction actuelle : Coordinatrice CEPF en Afrique du Nord



Fonctions dans la mission : Référente scientifique et technique

2.3 Références ciblées

AGIR écologique dispose d'une équipe d'écologues expérimentés : Pascal AUDA, Vincent RIVIERE, Awatef ABIADH et Rosanna GRAUER.

Plus spécifiquement, l'engagement d'AGIR écologique sur les projets de conservation insulaires est marqué depuis sa création en 2013. En effet, dès 2013, la société signe une convention de ménecat avec le Conservatoire du Littoral afin d'accompagner sur le plan technique et scientifique les actions de l'initiative PIM, du gestionnaire, et du Conservatoire du littoral.

Par ailleurs, l'équipe d'AGIR écologique est :

- En lien avec le Parc National des Calanques pour l'identification et la stratégie régionale des espèces envahissantes ;
- En charge des suivis scientifiques et chantier liés à la restauration des remparts du Château d'If (Iles de Marseille, France) ;
- En charge d'une étude spécifique sur l'Hémidactyle verruqueux de la Pointe Cacau, terrain du Conservatoire du Littoral, dans le Parc National des Calanques ?

Parallèlement, à titre personnel, Vincent RIVIERE dispose d'une bonne maîtrise des enjeux insulaires (membre de l'association des Petites Iles de Méditerranée) et du Conservatoire du Littoral (ancien garde technicien pour le SIBOJAI, structure publique intercommunale en charge de la gestion de l'Etang de Bolmon, propriété du Conservatoire du Littoral). Enfin, il a encadré toutes les opérations de restauration écologique du Grand Rouveau depuis 2012.

L'équipe d'AGIR écologique sera complétée par la présence d'Awatef ABIADH, ayant encadré et réalisé des opérations d'éradication de Rat noir en Méditerranée d'envergure : participation au programme de dératisation de l'île de Bagaud (PN Port Cros), rédaction du plan d'action et réalisation de la dératisation de l'île de Zembretta (Tunisie), inventaire mammalogique de l'archipel des Habibas (Algérie) et plan d'éradication, rédaction du plan d'action d'éradication du Rat noir de l'île de la Galite (Tunisie) Elle dispose également d'une bonne connaissance des enjeux de l'île du Grand Rouveau, ayant réalisé l'inventaire mammalogie de l'île lors des missions exploratoires menées dans le cadre de l'initiative PIM en 2011.

D'autres références d'AGIR écologique peuvent être ciblées :

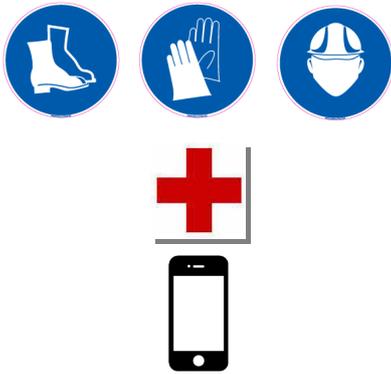
| Année (s) | Maître d'Ouvrage | Mission | Commune(s) |
|-----------|--|--|------------------------------|
| 2013-2015 | Conservatoire du Littoral | Restauration des milieux naturels de l'île du Rouveau (Ensemencement, plantation espèces locales) | Six-Fours les plages (83) |
| 2014 | Grand Site Sainte-Victoire | Plan de gestion d'une parcelle | Saint-Antonin sur Bayon (13) |
| 2015-2016 | Epad (Agglomération de Ouest Provence), DREAL PACA | Application de mesures compensatoires dans le cadre d'un aménagement de ZAC | Miramas (13) |
| 2016-2017 | LAFARGE GRANULATS | Fourniture, plantation et suivi de plants d'Aristoloché pistoloche | Orange (84) |
| 2016-2017 | GRAVIRHONE | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage écologique dans le cadre de l'application de la démarche Eviter / Réduire / Compenser - Extension de la gravière de Vions (73) - Application des mesures écologiques | Vions (73) |
| 2016 | Métropole Nice Côte d'Azur | Déplacement d'individus de Spéléomantes de Strinati | Levens (06) |

2.4 Interventions en milieux naturels et réglementés

Les écologues d'AGIR écologique travaillent régulièrement en milieu naturel voire dans des conditions difficiles ou réglementés (falaises, cours d'eau, sites industriels, axes routiers,...). A ce titre, ces écologues ont mis en place des différentes procédures de sécurité :

- Milieu naturel : utilisation de chaussures de randonnées ;
- Proximité axe routier : port de gilets jaunes ;
- Chantier : ports des EPI (gilets, chaussures sécurité, casque,...) ;
- Intervention de nuit : réalisation de prospections nocturnes à deux ou vérification du retour du chargé d'études (durant la nuit par message téléphonique) ;

- Intervention en bordure de points d'eau : nage maîtrisée par les écologues ;
- Connaissance des règles de sécurité inhérente à une intervention en carrière (ex : Passeport sécurité Lafarge détenus par l'ensemble des intervenants d'AGIR écologique ;
- Brevet de sauveteurs secouriste du travail (SST) : Pascal AUDA – 2013.
- Trousse de secours.



2.5 Aspects environnement

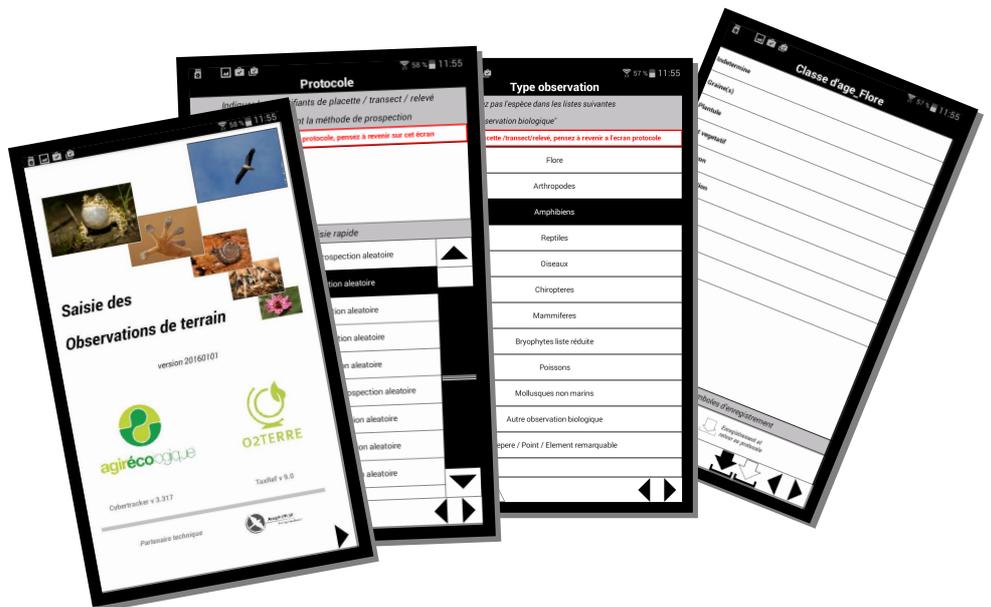
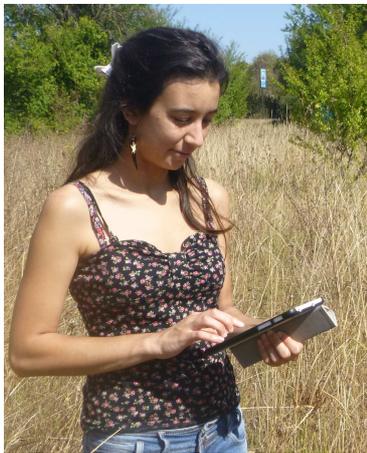
En tant que structure travaillant pour la préservation des milieux naturels, AGIR écologique souhaite poursuivre ses activités en faveur de l'environnement en mettant en place un certain nombre d'actions simples telles que :

- Privilégier le co-voiturage lors du déplacement de plusieurs chargés d'études ;
- Mutualiser l'utilisation de véhicules au niveau professionnel et personnel afin de limiter l'augmentation du parc automobile et optimiser les véhicules déjà existants ;
- Privilégiez l'impression de rapport sur des papiers recyclés ou respectueux de l'environnement ;
- Utiliser des matériaux de terrain écologique ou biodégradable (bombe à solution aqueuse, piquet en bois,...).

2.6 Gestion de données

Les écologues du groupement saisissent systématiquement leurs données naturalistes au sein de bases de données afin que ces données soient bien valorisées. Des échanges ont régulièrement lieu avec les bases de données SILENE Faune et SILENE Flore.

Depuis sa création, AGIR écologique a développé, en lien avec des développeurs et cartographes, l'utilisation d'un outil de saisie de données de terrain embarqué à l'aide du logiciel Cybertracker. Aussi, lors de chaque mission de terrain, les experts utilisent une version adaptée aux missions que réalisent AGIR écologique et ses partenaires.



Exemples de saisies d'écrans sur l'outil Cybertracker développé par AGIR écologique/ O2 Terre / Joseph Celse

Ainsi, cet outil de terrain permet d'enregistrer à chaque observation un ensemble de données relevées sur le terrain par l'observateur ou le système embarqué. Les données sont ensuite restituées en tables attributaires standardisées au maître d'ouvrage.

3 Méthodologie

Dans ce devis, AGIR écologique propose une méthodologie adaptée à la demande du Conservatoire du Littoral et notamment une intervention ciblée et proportionnée, pour laquelle il est précisé :

- Le nombre de jours d'intervention préconisé (*in situ* ou bureau) ;
- La période d'intervention préconisée (en accord avec le cahier des charges) ;
- Le ou les intervenants envisagés ;
- Les éventuelles mutualisations réalisées.

L'ensemble de ces éléments sont systématiquement synthétisés par un tableau à la fin de chaque méthodologie.

Au regard des types de missions envisagées, sont précisés pour chaque opération le rôle d'AGIR écologique :

- **Coordination** : calage technique et méthodologique de mission, centralisation de données. Peut inclure de l'encadrement ou de la formation du personnel.
- **Réalisation** : mission réalisée par AGIR écologique.

Sur l'ensemble des missions proposées, la logistique des repas, du transport et du couchage sont inclus dans le prix de journée.

3.1 Suivis liés aux opérations de restauration écologique

Ces suivis sont réalisés annuellement ou bisannuellement par les différents interlocuteurs sollicités depuis 2012. Parmi ces suivis, certains sont réalisés en régie par la commune de Six Fours, gestionnaire du site, ou par l'équipe mobilisée par AGIR écologique.

Le protocole de suivi de la végétation, initié en 2012 par D. Pavon (IMBE) répond à deux objectifs :

- Un suivi de la recolonisation végétale, en réponse au programme de restauration écologique de l'île (14 placettes) ;
- Un suivi long terme des pelouses halophiles à annuelles et géophytes (3 placettes) et un suivi des pelouses de ceintures halo-résistantes (1 placette), non soumises à l'impact de ce programme de restauration, dans le but de suivre les changements globaux sur ces écosystèmes sensibles.

Ainsi, 18 placettes ont été installées sur l'île et sont suivies depuis 2012. Chaque année, un relevé de la végétation sur 100m² par placette est réalisé. Ces 18 placettes font également l'objet du suivi photographique annuel.

En parallèle, le comptage annuel des Goélands leucophé est réalisé comme actuellement par le gestionnaire, et les résultats collectés par AGIR écologique.



Sectorisation de l'île pour le recensement des Goélands

Concernant le suivi herpétologique, 32 gîtes artificiels sont suivis bisannuellement (mai – octobre) sur l’île du Grand Rouveau depuis 2013. Ces gîtes artificiels sont colonisés par le rare et quasi-exclusivement insulaire *Phyllodactyle* d’Europe, espèce phare de la faune vertébrée de l’île.



Phyllodactyles lors d’un contrôle de gîte (a). Fèces de Phyllodactyle sur une tuile (b)

Synthèse

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d’intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|--|----------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Suivi Photographique (début avril 2017)</i> | Coordination | <i>Gestionnaire</i> | <i>Avril 2017</i> | - | <i>Nul</i> |
| <i>Suivi Ornithologique</i> | Coordination | <i>Gestionnaire</i> | <i>Avril 2017</i> | - | <i>Nul</i> |
| Suivi des placettes de végétation | Réalisation | Rosanna GRAUER | Début mai 2017 | 1,5j | Nul |
| Suivi herpétologique | Réalisation | Vincent RIVIERE | Début mai 2017 | 1.5j | Tuiles de remplacements (3) |

3.2 Suivi arrachage des Griffes de sorcières 2017 et génie écologique

Les campagnes de « repasse », i.e. suivi par secteurs des volumes de *Carpobrotus edulis* issus de semis de l’année, ou de jeunes plants oubliés de l’année précédente, nécessite, hors secteurs de falaise, un équivalent de 50 h de travail.



Ce devis comprend l'organisation de la campagne, dont la coordination sera réalisée par AGIR écologique, s'appuyant sur la logistique du gestionnaire, déjà mise en place les années précédentes pour l'accueil des participants. Les lianes de *Caprobrotus* sont ensuite utilisées en andains pour limiter l'érosion, et servir d'engrais naturel et de support de la revégétalisation (secteur 1 – 2012).

Installation des andains en fibre coco.

A priori, à raison d'1/2 journée par jour travaillé, une semaine de coordination est nécessaire pour cette mission, prévue du 10 au 14 juillet 2017.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|------------------------------|-----------------------------------|---|------------------------|-----------------------------|--|
| Repassé - <i>Carpobrotus</i> | Coordination - Réalisation | Vincent RIVIERE <i>Autres participants</i> | 10 au 14 juillet 2017 | 5 x 0.5j | Paillage de fibre coco – 50 m Piquets bois (30) |

3.3 Eradication du Rat noir sur l'île du Grand Rouveau

La méthodologie présentée ici s'appuie sur le protocole mis en place par l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique de Rennes, France) déjà utilisé dans de nombreux programmes d'éradication d'espèces invasives (îles et îlots Bretons, îles de Marseille, îles Lavezzi, îlot de la Gabinière, île de Bagaud etc...), à savoir la combinaison d'une phase de piégeage physique suivie d'une phase chimique (Abiadh *et al.*, 2010).



Station de piégeage (Ratière et tube PVC) – source Abiadh, 2010

La méthode proposée ici vise à équiper l'île de stations de piégeage numérotées comprenant 1 ratière et 1 tube PVC destinés respectivement à réaliser le piégeage mécanique et à contenir l'appât toxique lors de la phase de lutte chimique, disposés tous les 20 mètres et dans toutes les directions.

Cette proposition technique s'appuie sur un scénario optimiste basé sur les résultats de l'île de Zembretta (Tunisie, Abiadh *et al.*, 2010), l'île de Bagaud et l'îlot de la Gabinière (Lorvellec & Le Quilliec, 2015).

Une campagne de piégeage et une campagne de contrôle sont prévues dans le cadre cette mission. En cas d'échec, cette proposition n'inclus pas la réalisation d'une seconde campagne de piégeage de même envergure.

3.3.1 Phase de préparation

Cette phase de préparation au piégeage est une étape préalable nécessaire. Elle implique :

- L'analyse de bibliographie, la rédaction et la validation du protocole par le référent scientifique de l'opération, Awatef Abiadh ;
- La préparation du matériel (appâts, tubes PVC, ratières) ;
- L'installation des postes de piépages (Ratières et tubes) ;

La rédaction et la validation du protocole est estimée à 1 jour de travail.

La vérification, la préparation du matériel et l'installation des postes de piégeage est estimée à 3 demi-journées de travail, effectuée pendant les 3 premiers jours du chantier de suivi de l'arrachage des Griffes de sorcières. De ponctuelles opérations de débroussaillages peuvent être réalisées dans le but d'accéder à certains quadrats situés dans des secteurs de maquis dense (centre de l'île).

Cette proposition technique comprend également l'installation de 2 lignes de vie permettant d'assurer la sécurité des piégeurs, l'une au nord de 70 mètres et l'autre au sud de 120 mètres.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne mobilisée | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|----------------------------|-----------------------------------|--|------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Bibliographie et protocole | Réalisation | Vincent RIVIERE Awatef ABIADH <i>Autres participants</i> | Juin 2017 | 1 jour | Cf. fournitures |
| Préparation au piégeage | Coordination - Réalisation | Vincent RIVIERE Awatef ABIADH <i>Autres participants</i> | 10 au 12 juillet 2017 | 3 x 0,5 | Cf. fournitures |

3.3.2 Piégeage mécanique

Les campagnes de dératisation sur l'îlot de la Gabinière (3,3 ha) et sur Bagaud (58 ha) ont impliqué une phase de piégeage mécanique respectivement de 10 nuits et 22 nuits avec contrôle quotidien. Chaque poste est ré-équipé tous les jours d'appâts. La campagne mécanique prend fin lorsqu'aucun rat n'est capturé pendant 2 à 4 jours consécutifs.

La méthodologie proposée ici partirait sur une campagne de 18 nuits, avec une première période intense de 5 jours (2 équipes de 2 personnes) puis une période plus calme (moins de capture) de 13 jours (1 équipe de 2 personnes).

Synthèse de résultats d'opérations de dératisation (source Lorvellec, 2014)

| Ile | Surface | Ratières | Densité de pièges | Captures | Nb jours de capture consécutifs avant le plateau |
|-------------------|----------------------------------|----------|-------------------|------------|--|
| Gabinière | 3,3 ha | 78 | 23.6 / ha | 81 | 12 |
| Bagaud | 58 ha | 886 | 15.27 / ha | 1925 | 22 |
| Zembretta | 7 ha | 296 | 42,3 / ha | 338 | 18 |
| Prévision Rouveau | 6 ha (6,5 ha surface développée) | 142 | 23.6 / ha |]147, 229[| 18 |

Le dispositif de piégeage envisagé ici consiste à disposer les ratières tous les 20 m afin d'aboutir à un niveau de capture mécanique important et rapide, le but étant de disposer de plus de temps pour le piégeage chimique et de réduire l'usage de poison. La division de l'île par des mailles de 20 x 20 mètres, implique la pose de 142 pièges, considérant *a priori* les quadrats situés en majeure partie sur le périmètre de l'île.

Chaque poste de piégeage est constitué d'une ratière et d'un tube PVC de 20cm - D63mm.

Les pièges sont ensuite appâtés (l'appât est élaboré à base de beurre de cacahuètes, de flocons d'avoine et d'huile de sardine) et armés. Le contrôle des pièges est quotidien pendant 18 jours consécutifs. Après deux jours de contrôle sans aucune prise, on peut considérer que 80 à 90% de la population a été capturée, c'est à dire l'ensemble des individus capturables. C'est alors que la deuxième phase de l'éradication est mise en place (Abiadh *et al.*, 2010).



Carte des quadrats de 20x20m sur l'île du Grand Rouveau – source AGIR écologique

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personnes mobilisées | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|--------------------|----------------------|--|------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Piégeage mécanique | Coordination | Vincent RIVIERE Awatef ABIADH <i>Autres participants</i> | 13 au 30 juillet 2017 | Forfait | Cf. fournitures |

3.3.3 Piégeage chimique

En fin de campagne mécanique, les pièges mécaniques sont enlevés et seuls les tubes appâtés de cubes de Bromadiolone sont laissés sur place. Les tubes sont surveillés tous les jours, et les cubes de Bromadiolone remplacés tous les deux jours s'ils n'ont pas été consommés. Toutes les traces de consommation sont notées.

Cette proposition technique implique un contrôle quotidien pendant 12 jours à 2 personnes, avec enlèvement de l'ensemble des tubes PVC (142) le dernier jour.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personnes mobilisées | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|--------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Piégeage mécanique | Coordination - Réalisation | Vincent RIVIERE <i>Autres participants</i> | 31 juillet au 11 août 2017 | Forfait | Cf. fournitures |

3.3.4 Echantillonnage pour analyses ADN

Dans le but de constituer une base de référence génétique essentielle et anticiper sur les éventuelles dynamiques de recolonisation possible, ce protocole prévoit la collecte d'échantillons de tissus sur les Rat noirs capturés sur l'île du Grand Rouveau, ainsi que la constitution d'échantillons prélevés sur les populations proches (Ile des Embiez, Ile du petit Rouveau). Les tissus (phalanges de 3 doigts prélevés sur chaque individu) sont conservés dans l'alcool, et transmis à l'équipe d'Olivier Lorvelec, en charge du programme écologie évolutive des perturbations liées aux invasions biologiques et aux xénobiotiques (INRA, Paris).

Sous réserve des autorisations de piégeages sur l'île des Embiez, les postes installés seront uniquement constitués de ratières répartis sur l'île des Embiez (30 ratières) et l'île du Petit Rouveau (10 ratières).

Ces pièges seront installés pendant l'opération de piégeage mécanique, jusqu'à constituer les échantillons recherchés. Le contrôle de ces pièges ne constitue pas en soi un temps de travail spécifique, considérant que le temps.homme nécessaire à cette opération est comptabilisé dans le protocole de dératisation de l'île du Grand Rouveau.

3.3.5 Contrôle anti-réinfestation

Afin de prévenir tout risque de réinfestation, 20 boîtes anti-réinfestation remplies de blocs empoisonnés (anticoagulant type bromadiolone) sont disposées sur l'île à proximité du rivage et dans les zones où les captures ont été les plus importantes. Les zones de réinfestation possibles se situent près du quai, près du Phare, et de la plage Sud-ouest, interdite à l'accostage mais utilisée par les visiteurs en accès bateau.

Durant l'année qui suit la dératisation, un contrôle régulier des postes antiréinfestation doit être réalisé. Un premier contrôle doit être réalisé un mois après la fin de la campagne de dératisation. Puis un deuxième contrôle un mois plus tard, puis un contrôle tous les deux mois, durant la première année, puis tous les 6 mois. A chaque contrôle, l'observateur doit vérifier l'absence ou la présence de signe de présence de rat (marques de consommation des blocs de poison, traces de passage, crottes, etc.). Chaque bloc de poison consommé, même partiellement, doit être remplacé.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personnes mobilisées | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|--|-----------------|
| Installation | Réalisation | Vincent RIVIERE | 11 août 2017 | Inclus dans la mission « dératisation » Mutualisé | Cf. fournitures |
| Contrôle des pièges | Coordination | Gestionnaire | Septembre 2017 à juillet 2018 | - | |

3.3.6 Opérations de génie écologique en faveur des Procellariidae

En vue de faciliter l'installation des deux espèces de procellariidés potentielles, notamment au regard de la situation idéale de l'île du Grand Rousseau, entre les colonies de Puffin des îles de Port Cros et des îles de Marseille, 10 nids artificiels seront installés. Ces dispositifs, constitués de regards en béton percés, rendus attractifs par la présence de coquilles d'œufs, de fientes et de plumes provenant de sites de nidifications proches (île de Riou), sont également équipés d'un système de repasse (bande son imitant le cri du Puffin) et d'un système de piège photo permettant de contrôler *a posteriori* les visites potentielles des individus prospecteurs.

L'installation des nids artificiels sera réalisée pendant la campagne de dératisation de juillet 2017, mais le système de repasse et les pièges photos, fournis dans le cadre de cette prestation, doivent être installés et fonctionnels en janvier 2018 (Puffin yelkouan) et en mars 2018 (Puffin cendré).

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personnes mobilisées | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|--|----------------------|--|------------------------|--|-------------------------------------|
| Installation nids artificiels | Réalisation | Vincent RIVIERE Autres participants | Janvier 2018 | Inclus dans la mission « dératisation » Mutualisé | 10 abris artificiels |
| Installation du système de repasse et piège photos | Réalisation | Vincent RIVIERE | Janvier / mars 2018 | 2 x 1 jour | Système de repasse et pièges photos |

3.3.7 Opérations de génie écologique sur les secteurs de ruissellement

A l'instar des opérations réalisées en 2016, l'équipe propose ici une intervention à deux niveaux :

- Une intervention sur site en automne 2017 et 2018, dont l'objectif est de collecter des jeunes plants sur site et de les déplacer sur les zones de restauration (andains en fibre coco) ;
- Une mise en culture en pépinière de graines et boutures collectées en juillet 2017, et réinstallation des jeunes plants sur site en automne 2017 et 2018. Cette opération, consistant à déplacement du matériel végétal de l'île jusqu'au continent, puis de ramener ce matériel sur l'île après mise en culture, doit être validée par la maître d'ouvrage.

TRAVAUX DE GENIE VEGETAL

Production et fourniture de plants et semences d'origine locale, adaptés aux conditions stationnelles, dans le cadre d'opérations de restauration écologique.

RECOLTE

Récolte de semences et de boutures d'espèces sauvages dans la zone méditerranéenne
Récolte à la demande de semences et boutures sur des zones géographiquement délimitées (avant/pendant l'aménagement ou la restauration écologique).

La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux a mis en place la marque **Végétal Local** afin de garantir l'origine des végétaux proposés par certains fournisseurs.

AGIR écologique produit et/ou récolte **5 espèces** sous cette marque :

- Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochia*)
- Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*)
- Céphalaira blanche (*Cephalaria leucantha*)
- Romarin (*Rosmarinus officinalis*)
- Ciste blanc (*Cistus albidus*).

FOURNITURE

Fourniture (production en champ et récolte en milieu naturel) de semences d'espèces de garrigues d'origine locale (graines, fruits, inflorescences)
Fourniture de plants d'espèces de garrigues d'origine locale (godets forestiers...).

PLANTATION

Dans la continuité de la récolte, de la production et de la fourniture de semences/plants, AGIR écologique réalise également l'étape suivante : la plantation et la dispersion manuelle ou par hydroensemencement.

Contactez-nous pour consulter la liste des plants et semences (Végétal Local ou hors label).

Pour rappel, AGIR écologique n'est pas uniquement un bureau d'étude d'expertise, mais également depuis janvier 2017 un fournisseur de plants et semences labellisés « **Végétal local** ». Bien qu'il ne s'agisse pas dans le cadre de cette prestation de fournir des plants ex-situ à introduire sur l'île, notre équipe est particulièrement informée des enjeux et de l'éthique associée à ce label. Ainsi, en produisant des plants issus de semences collectées sur l'île, nous apportons la garantie de la qualité des plants d'une part, et la certitude **qu'aucune introduction de matériel végétal exogène** ne sera effectuée dans le cadre de cette opération.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personnes mobilisées | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------|
| Collecte de graines* | Réalisation | Pascal AUDA | Juillet 2017 | 1j | - |
| Mise en culture sous serre* | Réalisation | Pascal AUDA | Automne 2017 à automne 2018 | Offert | Pépinière |
| Restauration écologique génie végétal | Réalisation | Pascal AUDA Autres participants | Automne 2017 – Automne 2018 | 2x1j | - |

*Opération soumise à validation par le maître d'ouvrage

3.3.8 Campagnes de suivis post-dératisation 2018

Ces campagnes de suivis sont essentielles pour l'évaluation du succès de l'opération. La méthodologie proposée ici est identique à celle mise en place en avril-mai 2017.

Profitant de cette présence sur l'île, les pièges photos ainsi que le contrôle des nids artificiels seront réalisés.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|--|----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Suivi Photographique (début avril 2017)</i> | Coordination | <i>Gestionnaire</i> | <i>Début avril 2018</i> | - | - |
| <i>Suivi Ornithologique</i> | Coordination | <i>Gestionnaire</i> | <i>Début avril 2018</i> | - | - |
| Suivi des placettes de végétation | Réalisation | Rosanna GRAUER | Début mai 2018 | 1,5j | - |
| Suivi herpétologique | Réalisation | Vincent RIVIERE | Début mai | 1.5j | Tuiles de remplacements (3) |
| Contrôle de l'occupation des nids | Réalisation | Vincent RIVIERE | Mai 2019 | Mutualisé | - |

3.4 Contrôle de la réussite de l'éradication du Rat noir

Enfin, 12 mois après le début de la campagne de dératisation, un dispositif de piégeage léger (environ 10% du nombre de pièges utilisés lors de la campagne) doit être mis en place et contrôlé pendant 5 nuits afin de confirmer l'absence de rats (Abiadh *et al.*, 2010). Ce dispositif de contrôle avait été élevé à 36% sur l'île de Bagaud. La proposition technique envisagée ici se base sur l'installation et le contrôle de 50 ratières (35%) en juillet 2018, soit 1 an après le début des opérations de dératisation et 5 nuits de contrôle.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|---|-----------------------------------|--|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Vérification du matériel | Coordination - Réalisation | Vincent RIVIERE Autres participants | 9 juillet 2018 | 0.5 | <i>Cf. fournitures</i> |
| Piégeage mécanique - Installation - désinstallation | Coordination - Réalisation | Vincent RIVIERE Autres participants | 9 au 14 juillet 2018 | 6 x 0.5 | <i>Cf. fournitures</i> |

3.5 Suivi arrachage des Griffes de sorcières 2018

A priori, à raison d'1/2 journée par jour travaillé, une semaine d'encadrement est nécessaire pour cette mission, prévue du 9 au 13 juillet 2018.

Cette année 2018 inclus l'intervention en milieu acrobatique à raison d'1 personne pendant 1 semaine de travail à temps plein.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|---------------------|----------------------|--|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Repassage arrachage | Coordination | Vincent RIVIERE Autres participants | 10 au 14 juillet 2018 | 5 x0,5 | - |
| Repassage falaises | Réalisation | Corentin GARNIER | 10 au 14 juillet 2018 | 5 j | <i>Cf. fournitures</i> |

3.6 Rédaction d'un compte-rendu d'opérations

Plusieurs notes et comptes rendus seront remis au maître d'ouvrage dans le cadre de ces opérations.

- Un rapport de mission présentant l'ensemble des interventions réalisées en 2017 ;
- Un rapport bilan faisant état des résultats des opérations de restauration écologique 2018.

Ces rapports seront remis en version définitive après validation par le maître d'ouvrage.

| Mission | Rôle AGIR écologique | Personne(s) mobilisée(s) | Période d'intervention | Temps.homme AGIR écologique | Matériel |
|---------------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------|
| Rapport d'opérations 2017 | Réalisation | Vincent RIVIERE Rosanna GRAUER | Novembre 2017 | 3 jours | - |
| Rapport d'opérations 2018 | Réalisation | Pascal AUDA | Novembre 2018 | 3 jours | - |

3.7 Fournitures

Les rapports seront remis en version informatique au Maître d’Ouvrage au format pdf. Les tableaux contenant l’ensemble des données brutes seront également remis, ainsi que les couches SIG ayant servis de support à la production des cartes.

Le matériel prévu pour les différentes opérations est le suivant :

| Mission | Matériel | Quantité |
|-------------------------------|---|----------|
| Suivi herpéto 2017 | Tuile canal | 10 |
| Arrachage juillet 2017 | Paillage fibre coco 50ml | 1 |
| | Ficelle lin torsadée 90ml | 1 |
| | Piquets bois | 30 |
| Piégeage mécanique 2017 | GPS (3) | Fournit* |
| | Gants cuir | 10 |
| | Ratières Rouveau | 142 |
| | Ratières petit Rouveau | 10 |
| | Ratières Embiez | 30 |
| | Claies | 2 |
| | Bobine acier 2,3mm x 30m | 1 |
| | Bouchons plastique | 250 |
| | Flocons d'avoine (1kg) | 1 |
| | Beurre de cacahuètes (1kg) | 1 |
| | Huile de sardine (1L) | 1 |
| | Sécateurs | 2 |
| | Ligne de vie (195m). Conditionné par 15m. D=10mm | 13 |
| | Broches à frapper | 39 |
| | Rubalise (rouleaux) | 2 |
| | Marqueurs (boite 12) | 1 |
| | Restauration - nourriture | Forfait |
| Canoe | Fournit* | |
| Piégeage chimique | Bromadiolone (contenant - kg) | 10 |
| | Antidote | 1 |
| | Pièges PVC (L=0,20 D=63). Conditionnés en Tubes 2m. Pour 142 pièges | 15 |
| | Scie à métaux | 2 |
| Dispositif anti-réinfestation | Boite anti-réinfestation | 20 |
| | Bromadiolone (contenant - kg) | 3 |

| | | |
|----------------------------------|---|----------|
| Analyses et récolte échantillons | Gants latex (par boîte) | 1 |
| | Matériel dissection | 2 |
| | Portoirs Eppendorf (10x10) | 24 |
| | Tubes Eppendorf (x1000) | 42,8 |
| | Alcool 90° | 0,5 |
| | Balance | Fournit* |
| | Pied à coulisse | Fournit* |
| | Glacière | 1 |
| | Sac Ziploc | 100 |
| Installation nids artificiels | Regard béton 30x30 (sans couvercle) | 10 |
| | Couvercle regard béton | 10 |
| | Système de repasse | 1 |
| | Batterie 12V pour repasse | 2 |
| | Piège photo | Fournit* |
| | Restes Procerralidae (coquille, plume, fientes) | Fournit* |
| contrôle post-éradication | Ratières | 50 |
| | Flocon d'avoine (1kg) | 1 |
| | Beurre de cacahuètes (1kg) | 1 |
| | Huile de sardine (1L) | 1 |

*Matériel appartenant à AGIR écologique, fournit pour la mission.

4 Planning prévisionnel des opérations

| | 2017 | | | | | | | | | 2018 | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|------|-------|------|-------|------|------|------|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|--|
| | Avril-mai | Juin | Juil. | Aout | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Jan. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | |
| Suivi Photo -2017 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi Ornithologique -2017 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi placettes végétation 2017 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi herpétologique 2017 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Arrachage (10 au 14 au juillet 2018) | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bibliographie et protocole | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation piégeage (10 au 12 au juillet 2018) | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Piégeage mécanique et chimique (13 juillet au 11 aout) | | | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Echantillonnage pour analyses ADN | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrôle anti-réinfestation | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation abris artificiels | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation des systèmes de repasse et piège photo | | | | | | | | | ■ | | ■ | | | | | | | | | | |
| Génie écologique végétal 2017 & 2018 | | | ■ | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport 2017 | | | | | | | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi Photographique -2018 | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| Suivi Ornithologique -2018 | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| Suivi placettes végétation 2018 | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| Suivi herpétologique -fin 2017-2018 | | | | | | | | ■ | ■ | | | | | | | | ■ | ■ | | | |
| Suivi nids artificiels | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| Préparation piégeage | | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | |
| Piégeage mécanique (9 au 14 juillet 2018) | | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | |
| Repasse arrachage (9 au 13 au juillet 2018) | | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | |
| Rapport 2018 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ■ | |

5 Proposition financière

Le tableau suivant présente le nombre de jours ou les forfaits attribués à chaque étape des opérations.

| | Bureau | Réunion | Terrain : Expertise Encadrement Coordination | Terrain : Expertise nocturne | Terrain : Chantier | Total € HT |
|--|-----------------|-----------------|---|------------------------------------|-----------------------|------------|
| Prix unitaires (1 jour) | <i>500 € HT</i> | <i>500 € HT</i> | <i>500 € HT</i> | <i>600 € HT</i> | <i>350 € HT</i> | |
| Suivi Photo -2017 | - | - | - | - | - | - |
| Suivi Ornithologique -2017 | - | - | - | - | - | - |
| Suivi placettes végétation 2017 | - | - | 1.5 | - | - | 750 € HT |
| Suivi herpétologique 2017 | - | - | 1.5 | - | - | 750 € HT |
| Arrachage (10 au 14 au juillet 2018) | - | - | 2.5 | - | - | 1 250 € HT |
| Bibliographie et protocole | - | - | 1 | - | - | 500 € HT |
| Préparation piégeage (10 au 12 au juillet 2018) | - | - | 1.5 | - | - | 750 € HT |
| Piégeage mécanique et chimique (13 juillet au 11 aout) | - | - | Forfait | - | - | 4 500 € |
| Echantillonnage pour analyses ADN | Mutualisé | | | | | - |
| Contrôle anti-réinfestation | Mutualisé | | | | | - |
| Installation abris artificiels | Mutualisé | | | | | - |
| Installation des systèmes de repasse et piège photo | - | - | 2 | - | - | 1 000 € HT |
| Génie écologique végétal 2017 & 2018 | - | - | 3 | - | - | 1 500 € HT |
| Rapport 2017 | 3 | - | - | - | - | 1 500 € HT |
| Suivi Photographique -2018 | - | - | - | - | - | - |

| | | | | | | |
|---|-----------|---|-----|---|---|--------------------|
| Suivi Ornithologique -2018 | - | - | - | - | - | - |
| Suivi placettes végétation 2018 | - | - | 1.5 | - | - | 750 € HT |
| Suivi herpétologique -fin 2017-2018 | - | - | 4.5 | - | - | 2 250 € HT |
| Suivi nids artificiels | Mutualisé | | | | | - |
| Préparation piégeage | - | - | 0.5 | - | - | 250 € HT |
| Piégeage mécanique (9 au 14 juillet 2018) | - | - | 3 | - | - | 1 500 € HT |
| Repanse arrachage (9 au 13 au juillet 2018) | - | - | 2.5 | - | 5 | 3 000 € HT |
| Rapport 2018 | 3 | - | - | - | - | 1 500 € HT |
| Fourniture matériel | | | | | | 2 915 € HT |
| Total HT | | | | | | 24 665 € HT |
| TVA (20 %) | | | | | | 4 933 € |
| Total TTC | | | | | | 29 598 € |

Aucune réunion n'est prévue dans ce devis. Toute journée ou réunion supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

Cette proposition technique et financière est valable pour une durée de 15 jours à compter du 10 avril 2017.

AGIR écologique propose un paiement de la manière suivante :

- Facturation de 25 % à la fin de la campagne d'arrachage 2017 (juillet 2017) ;
- Facturation de 25 % à la remise du rapport 2017 ;
- Facturation de 25 % à la fin de la campagne d'arrachage 2018 (juillet 2018) ;
- Solde à la remise du rapport 2018 (novembre).

Pascal AUDA
 Approbateur du devis



Vincent RIVIERE
 Rédacteur du devis



Conditions générales de vente

Toute commande d'AGIR Ecologique pour une mission implique l'acceptation de ces conditions générales de ventes, sauf conditions particulières discutées en amont et précisées dans le devis validé.

Devis

Le contrat est définitivement formé dès acceptation par le client, sans réserve ni modification, du devis réalisé par AGIR Ecologique. Toute demande de modification du devis, impliquera la réalisation d'un autre devis. Le contrat ne sera alors valablement formé qu'après acceptation du devis modifié.

Chaque devis mentionne une durée de validité. Pour toute commande au-delà de cette date, la réalisation de la mission ne pourra être garantie, en fonction de l'avancement des saisons écologiques, de la disponibilité des écologues ou de l'évolution tarifaire.

Chaque devis fait état d'une mission particulière et d'une zone d'intervention ciblée. Toute modification de l'opération prévue ou extension de la zone d'intervention devra faire l'objet d'un avenant au contrat.

Chaque devis mentionne une période d'intervention et de rendu de rapport (s'il y a lieu). La période d'intervention est soumise à un calendrier écologique, et ne peut être décalée ou avancée, sans accord d'AGIR écologique. Ensuite, la période de rendu de l'éventuel rapport ne pourra être avancée, sans l'accord d'AGIR Ecologique.

Fournitures

Le porteur de projet, passant commande auprès d'AGIR Ecologique, s'engage à fournir tout les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la mission, et notamment les informations sur les conditions d'accès et de sécurité, les études techniques sur l'aménagement et toutes les études écologiques en sa possession permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité locale. Ces documents devront être fournis dans un format exploitable par AGIR Ecologique.

Un jour de terrain ou de bureau correspond au minimum à 7 heures de travail effectif, comprenant le temps de déplacement sur la zone d'intervention à partir du siège social. Globalement, les horaires d'intervention sont ainsi de 9 h - 17 h, mais sont susceptibles d'être élargies ou décalées, notamment en soirée en fonction du type d'inventaires (amphibiens, oiseaux, chiroptères,...).

AGIR Ecologique s'engage à tenir régulièrement informé le porteur de projet de l'évolution de l'étude (phase terrain, phase rédaction, réunion). A la fin de la mission, un rapport provisoire sera rendu au porteur de projet, afin de recueillir ses remarques. Leur prise en compte entraînera la remise du rapport final au porteur de projet.

Sauf demande particulière, tous les rapports sont envoyés uniquement par mail et au format PDF. Dans certains cas précis, les rapports pourront être fournis en format modifiable et/ou envoyé par courrier. Le porteur de projet s'engage à ne pas modifier ni influencer les rapports écrits par AGIR Ecologique, ni diffuser des extraits sans son consentement. A son tour, AGIR Ecologique s'engage à être à l'écoute du porteur de projet tout au long de la mission afin de tenir compte d'éventuelles divergences d'opinions.

La société AGIR Ecologique possède une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des missions de gestion, d'aménagement et de conseil en aménagements écologiques, à l'exclusion des missions relevant de la constitution, modification ou destruction d'ouvrage. Dans ce contexte, les conseils relatifs à ce genre d'ouvrage devront être pris en charge par l'assurance responsabilité civile du Maître d'ouvrage et/ou du Maître d'œuvre.

Prix – Facturation – Paiements

Le coût d'une journée de mobilisation d'un écologue d'AGIR Ecologique est de 500,00 € HT. Les frais de déplacement sont calculés au cas par cas, en fonction de la distance séparant le siège social d'AGIR écologique et la zone.

Sauf mention contraire dans le devis, les paiements se décomposent en deux phases :

- facturation à l'avancement (phase bibliographique et terrain) ;
- solde au rendu du rapport ou à la fin de la mission.

Les factures sont payables par chèque au nom de la société AGIR Ecologique ou par virement. Les factures sont payables à trente jours à compter de la date de réception. Tout retard de paiement pourra donner lieu à des intérêts de retard.

Dans le cas d'une rupture de contrat à la demande du porteur de projet ou d'AGIR Ecologique, le porteur de projet s'engage à payer immédiatement toutes les sommes dues au titre des factures émises. Une facture complémentaire pourra aussi être émise *au prorata* des jours effectués (terrain, bureau, réunion) avant l'arrêt de la mission.

Toute réunion ou journée de travail supplémentaire sera régularisée dans la facture de solde, après avertissement du porteur de projet.

Responsabilité

Le prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat.

Pour garantir la conséquence pécuniaire d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, le prestataire a souscrit une assurance dont les garanties et les capitaux figurent sur l'attestation, fournie sur simple demande du client. Ces conditions d'assurance constituent les conditions maximum pour lesquelles la responsabilité du prestataire pourrait être recherchée, et ce, quel que soit le type de dommage et son montant. Le client et ses assureurs renoncent en conséquence à tout recours contre le prestataire et ses assureurs, au-delà de ces conditions.

Gestion des données

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les données techniques classées confidentielles, pendant toute la durée de la mission et après sans limitation de durée. Chaque partie est chargée de faire respecter cette obligation vis-à-vis de son personnel.

Les données naturalistes créées durant les missions sont conservées confidentielles pendant la mission, puis jusqu'à deux ans après leur création. Au-delà de deux ans, ces données sont susceptibles d'être fournies auprès de certains organismes officiels de recueils de données (comme par exemple les Conservatoires Botaniques Nationaux ou les Conservatoires Régional d'Espaces Naturels). Sous réserve de l'accord du porteur de projet, ces données pourront être transférées sans délai.

Dans le cadre de sa valorisation des retours d'expériences (publication, colloque, formation,...), AGIR Ecologique est susceptible de prendre pour exemple certains aménagements, résultats, protocoles, évaluations,... d'opérations de Génie Ecologique mises en place. Sauf accord explicite ou demande particulière, AGIR Ecologique s'engage à ne pas divulguer d'informations permettant d'identifier le porteur de projet.

Propriété des images

Les prises de vues réalisées au cours de cette mission restent la propriété de leur auteur. A ce titre, leur utilisation par le client est réservée au cadre strict de la mission, et aux écrits (rapports, présentations, posters) produits par AGIR écologique. L'auteur se réserve le droit d'utiliser ces images à d'autres fins, tout en garantissant que cette utilisation ne puisse porter préjudice en aucune manière au client.

Sur demande spécifique, les droits de représentation et de reproduction peuvent être cédés par l'auteur, par contrat précisant les conditions et la durée de la session des droits.

En cas de litige, le prestataire et le client s'engagent à trouver un compromis à l'amiable. Le tribunal du lieu du siège social de la société AGIR Ecologique sera le seul compétent en cas de litige persistant.